

RESUMES NON TECHNIQUES

Dans le cadre de l'étude d'Impact, nous avons examiné l'ensemble des opérations et activités pouvant avoir un effet sur l'environnement, ainsi que les mesures prévues pour réduire les inconvénients liés à l'exploitation du site. Le présent document consiste en un résumé non technique de cette étude.

Il résume également les différentes parties de l'étude de danger, partie intégrante du dossier de demande d'autorisation d'exploiter du site Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues.

Dans le cadre de cette étude de danger, nous avons examiné l'ensemble des activités pouvant engendrer un risque, ainsi que les moyens de prévention et de protection existants pour réduire ces dangers potentiels.

RESUME NON TECHNIQUE ETUDE D'IMPACT

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

Ce dossier constitue une régularisation des installations de l'hypermarché Carrefour Châteauneuf-les-Martigues, vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement conformément aux articles R.512-3 à R.512-6 du Code de l'Environnement.

En effet, l'hypermarché est soumis à autorisation pour la rubrique n°2221.1 Alimentaires (préparation ou conservation de produits) d'origine animale.

Il ne s'agit pas d'un projet d'extension de l'hypermarché.

La demande porte uniquement sur l'hypermarché, seule entité exploitée par Carrefour. Les parties communes de la galerie, les autres enseignes situées dans cette dernière, ainsi que la station service et les parkings du site, non exploitées par Carrefour, sont exclus de ce dossier.

Le présent document est un résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

II. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

II.1. Situation géographique

L'hypermarché CARREFOUR se situe dans le département des Bouches du Rhône, sur la commune de Châteauneuf les Martigues.

Le site est délimité par :

- Au Nord : la route nationale 568 puis une zone d'activité,
- Au Sud : la voie ferrée et une zone d'activité,
- A l'Est : l'Avenue de la Fauconnerie puis une zone d'activité,
- A l'Ouest : une zone d'activité.

II.2 Hydrogéologie

La commune de Châteauneuf-les-Martigues ne comporte pas de cours d'eau naturel. En effet, la Chaîne de La Nerthe, calcaire et perméable, ne fournit pas d'importantes richesses en eau. Les ruisseaux à secs ("vallats"), restent saisonniers et les nappes sont souvent très profondes et rares.

II.3 Hydrologie

Au Nord de la commune de Châteauneuf les Martigues se trouvent :

- le Canal de Marseille au Rhône, à 575 mètres environ
- L'étang de Bolmon, à 750 mètres environ et au-delà, l'Etang de Berre.

L'hypermarché n'effectue aucun rejet aqueux directement dans les eaux superficielles.

II.4 Climatologie

Les précipitations sont particulièrement abondantes en octobre, avec une hauteur moyenne de 76,4 mm. Les autres mois de l'année, elles ne dépassent pas 52 mm. Sur l'année, le total des précipitations est de 492,1 mm.

Les mois les plus chauds sont les mois de juillet et août, avec une température de 22,3°C. L'hiver, la température moyenne varie entre 7,8 °C (janvier) à 9,9°C (mars).

La rose des vents indique que les vents dominants sont dirigés vers le sud-est.

II.5. Zones naturelles sensibles

L'hypermarché Carrefour n'est pas implanté dans les zones naturelles recensées par la Direction Régionale de l'Environnement.

L'hypermarché est implanté dans une zone d'activité dense, à proximité des routes RD568 et RA55N263. La zone d'étude est très urbanisée.

La faune et la flore rencontrées dans le périmètre de l'étude ne possèdent pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier.

II.6. Patrimoine culturel

Selon de site Internet du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches du Rhône, il n'y a pas d'édifice protégé au titre des Monuments Historiques ni de zone de protection sur la commune de Châteauneuf les Martigues.

II.7. Activités voisines

Le centre commercial accueille, au sein de la galerie marchande, des commerces et des boutiques d'enseignes totalement indépendantes de CARREFOUR.

Autour de l'hypermarché Carrefour sont implantés des commerces. A noter également la présence de la station service exploitée par Carrefour Station Service, à 125 mètres à l'Ouest de l'hypermarché.

A plus de 1 km, à l'Est de l'hypermarché, est également implantée la Raffinerie de Pétrole de l'Etang de Berre.

II.8. Infrastructures routières et ferroviaires

L'accès au site se fait par la rue route départementale RD568.
Les données sur le trafic sont présentées dans l'étude d'impact sur le trafic.

A noter le passage d'une voie ferrée au Sud de l'hypermarché. Celle-ci est uniquement utilisée pour le transport de marchandises (pas de transport de voyageurs).

III. ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

III.1 Aspect visuel

Le présent dossier correspond à une régularisation administrative de l'hypermarché vis-à-vis de la réglementation des ICPE : aucune extension ou modification de l'hypermarché n'est prévue à court terme.

Nous rappelons également que l'hypermarché est situé dans une zone d'activités commerciales et industrielles.

Globalement, le bâtiment, de hauteur d'environ 9 mètres, de couleur claire, s'intègre bien dans son environnement (zone commerciale et industrielle).

Des efforts sont effectués afin de permettre une bonne intégration des installations de l'hypermarché dans leur environnement. **Nous rappelons également l'absence d'habitations dans l'environnement proche de l'hypermarché (les premières habitations sont situées à 320 mètres).**

L'impact paysager des installations classées de l'hypermarché Carrefour est limité :

- Les ateliers de produits frais boucherie/poissonnerie sont intégrés au bâtiment et ils ne sont pas visibles depuis l'extérieur du site.
- Les groupes froids sont situés dans un local, à l'intérieur du bâtiment.
- Les roofs tops sont répartis sur la toiture de l'hypermarché.

III.2. Eau

Le site CARREFOUR est alimenté en eau potable par le réseau de la commune, il n'y a pas de forage sur le site. L'alimentation en eau potable est équipée d'un disconnecteur.

Les eaux usées

Compte tenu de la collecte des eaux usées générées par l'hypermarché, des moyens mis en place pour le prétraitement de ces eaux (bac à graisses) et de leur traitement par la station d'épuration de Châteauneuf Les Martigues, les activités de l'hypermarché ont un faible impact sur le milieu récepteur (L'Etang de Berre).

Les eaux pluviales

Les eaux pluviales de l'hypermarché Carrefour sont collectées et rejoignent le réseau séparatif de la commune. L'exutoire est l'Etang de Berre.

III.3. Air

Les installations frigorifiques sont régulièrement contrôlées par un organisme agréé afin de vérifier l'étanchéité des installations et limiter les fuites de fluides frigorigènes.

Les installations de combustion (groupes électrogènes) sont peu utilisées (22 jours par an).

Les rejets atmosphériques de l'hypermarché Carrefour ont donc un impact limité sur l'environnement.

III.4. Déchets

CARREFOUR est responsable de ses déchets, de la production jusqu'à leur élimination.

Le site de CARREFOUR suit les quantités de déchets générés et choisit des filières d'élimination privilégiant la valorisation matière et énergétique.

Les balles de cartons et les autres déchets générés par l'hypermarché CARREFOUR sont stockés dans des bennes (DIB, ferrailles,...) situés dans la cour de service.

Actuellement, les déchets sont récupérés par des sociétés agréées et sont principalement recyclés (cartons, ferrailles, etc.).

Les déchets générés par CARREFOUR ont donc un impact limité sur l'environnement.

III.5. Bruit

Compte tenu de la non conformité relevée au niveau en limite de propriété, Carrefour étudiera la mise en place de cloisons antibruit qui permettraient de limiter l'impact sonore de ces installations.

Compte tenu des mesures prises et prévues, l'impact sonore des activités de Carrefour peut être considéré comme faible.

III.6. Trafic

La circulation autour de l'hypermarché Carrefour est dense.

La circulation des camions liée à l'activité de l'hypermarché Carrefour représente au maximum 0,1 % de la circulation des véhicules sur les voies de circulation mentionnées ci-dessus.

La circulation des camions liée à l'activité de l'hypermarché Carrefour a un faible impact sur l'environnement.

III.7. Pollution des sols et sous-sols

Les stockages des produits sont situés à l'intérieur des bâtiments (réserves et surface de vente), sur des zones imperméabilisées.

Dans la cour de service, le stockage de pétrole lampant est stocké sur palettes, dans des bidons de 20 litres. Il s'agit d'un stockage saisonnier.

Ce stockage fait l'objet d'une surveillance particulière du personnel Carrefour : contrôle visuel, procédure en cas de déversement accidentel.

La cuve de fioul enterrée, utilisée pour l'alimentation des groupes électrogènes, est une cuve double enveloppe avec détecteur de fuite.

La zone de dépotage de fioul est une zone imperméabilisée. Chaque dépotage est effectué en présence d'un membre du personnel Carrefour, selon une consigne établie.

Du produit absorbant est notamment mis à disposition pendant les opérations de dépotage pour éviter que les égouttures de fioul éventuellement déversées ne rejoignent le réseau d'eaux pluviales.

Les rejets des eaux usées et des eaux pluviales de l'hypermarché sont collectés par le réseau du site et rejoignent le réseau communal.

Les activités de l'hypermarché CARREFOUR ne présentent donc pas de risque pour le sol et le sous-sol du site.

III.8. Impact sur le climat

Les principales émissions de gaz à effets de serre sur le site Carrefour sont associées à la consommation de :

- fioul pour le fonctionnement des groupes électrogènes,
- fluides frigorigènes (R22, R404 A, R407 et R408A) pour le fonctionnement des centrales froid et des roofs top.

Nous rappelons l'absence de chaudière fonctionnant au gaz exploitée par Carrefour.

Les mesures prises sur le site pour limiter les émissions de gaz à effets de serre sont les suivantes :

- les groupes électrogènes sont utilisés uniquement 22 jours par an. Ils sont régulièrement contrôlés et entretenus,
- les groupes froids et les roofs tops sont régulièrement contrôlés par des personnes agréées. Les contrôles d'étanchéité permettent de limiter les fuites des fluides frigorigènes.

Ces mesures permettent de limiter l'impact des installations classées de l'hypermarché sur le climat.

III.9. Impact sur les zones Natura 2000

Les Zones Natura 2000 les plus proches de l'hypermarché sont :

- Les marais et zones humides liées à l'Étang de Berre (550 mètres au Nord),
- La côte bleue – chaîne de l'Estaque (250 mètres au Sud).

L'hypermarché Carrefour n'est pas situé dans ces zones Natura 2000.

La faune et la flore rencontrées dans le périmètre de l'étude ne possèdent pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier.

L'hypermarché Carrefour est situé dans une zone commerciale et industrielle dense. De plus, la zone d'étude est très urbanisée et entourée d'infrastructures routières importantes. Ce type de zone est, par définition, peu adaptée au développement de la faune et de la flore.

De plus, l'impact des rejets eaux usées du magasin est faible, puisque que ces eaux sont collectées par le réseau communal et traitées au niveau de la station d'épuration communale pour les eaux usées, avant leur rejet vers le milieu naturel.

Les eaux pluviales de l'hypermarché sont collectées et rejoignent le réseau public, avant rejet dans l'Étang de Berre.

Au niveau des rejets air de l'hypermarché, nous avons vu précédemment que l'impact des activités de l'hypermarché est limité par rapport à l'environnement, notamment grâce aux contrôles d'étanchéité et à la maintenance des circuits de froid de l'hypermarché, à l'absence de chaudière fonctionnant au gaz et à la faible utilisation des groupes électrogènes (utilisés 22 jours par an uniquement).

Au niveau des sources sonores de l'hypermarché, nous avons vu précédemment que l'impact sonore des activités de l'hypermarché est limité par rapport à l'environnement, compte tenu notamment des mesures prises et prévues par le site.

Les activités de l'hypermarché ne présentent pas de risque pour le sol et le sous-sol, puisque les stockages des produits sont situés à l'intérieur des bâtiments, sur des zones imperméabilisées ou sont confinés dans des réservoirs étanches (cuve à flou double enveloppe avec détection de fuite), ne permettant pas la migration de polluants vers le sous-sol.

Enfin, nous rappelons qu'il n'y a projet d'aucune extension des constructions ou des surfaces imperméabilisées existantes.

L'impact de l'activité de l'hypermarché sur la faune, la flore et la zone Natura 2000 répertoriée est limité.

III.10 Impact sur la santé publique

L'activité de CARREFOUR est consacrée à la vente aux particuliers de produits alimentaires et non alimentaires. Cette activité n'est pas caractérisée par un impact significatif sur la santé des personnes.

Consommation d'eau

Un disconnecteur équipe le réseau d'alimentation d'eau de ville. Il évite le retour d'eau dans le réseau d'eau potable, annulant ainsi tout risque de contamination du réseau.

Rejets aqueux

Les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales sont collectés.

La population n'est pas en contact avec les rejets d'eaux usées ou les rejets d'eaux pluviales.

Rejets atmosphériques

Les quantités émises par l'hypermarché sont très limitées.

Les rejets sont effectués en hauteur et sont rapidement dispersés par les vents.

La population n'est pas en contact avec les rejets atmosphériques.

La légionellose

Les circuits d'eau chaude sanitaire font l'objet de contrôles réguliers permettant d'éviter tout risque de développement de légionellose.

Déchets

Les déchets sont stockés dans la cour de service et récupérés par des sociétés agréées.

La population n'est pas en contact direct avec ces déchets.

De ce fait, les déchets générés par CARREFOUR n'ont pas d'impact sur la population.

Bruit

Compte tenu des mesures prises par Carrefour pour limiter l'impact sonore de ces activités, et de l'éloignement des habitations (les plus proches sont à 320 m), la population n'est pas exposée aux sources sonores liées à l'activité de l'hypermarché.

Conclusion

L'activité de CARREFOUR n'a pas d'impact sur la population.

IV. DEPENSES LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les coûts d'investissement et d'entretien des actions mises en place par CARREFOUR dans un but de protection de l'environnement.

Action entreprise	Budget annuel
Gestion des déchets	33 300 €
Nettoyage du bac à graisses	5 100 €
Contrôle des installations frigorifiques	20 000€

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

I. LES POTENTIELS DE DANGERS

I.1. Les potentiels de dangers liés à l'environnement naturels

Foudre

Compte tenu de la densité de foudroiement du département des Bouches du Rhône et de la superficie totale des locaux abritant les installations classées, **le potentiel de danger ne sera pas détaillé dans la suite de l'étude.**

Séisme

Compte tenu de sa classification (catégorie d'importance III en zone de sismicité modérée), l'hypermarché exploité par CARREFOUR est soumis à la règle de construction suivante, 1.
« 1. Le remplacement ou l'ajout d'éléments non structuraux respectera les dispositions prévues dans la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 pour ces éléments.
2. En cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 30 % ou supprimant plus de 30 % d'un plancher à un niveau donné, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 0,66 \text{ m/s}^2$ ou de la norme NF P 06-104 mars 1995 amendée A1 février 2001 s'il s'agit de bâtiments vérifiant les conditions d'utilisation de cette norme même après réalisation des travaux en utilisant les dispositions applicables à la zone de sismicité immédiatement inférieure, soit la zone 2. »

CARREFOUR s'engage à respecter cette disposition.

Aucune mesure complémentaire n'est à envisager pour le site CARREFOUR.

Ce potentiel de danger peut être écarté.

Inondation

D'après le Plan Local d'Urbanisme, l'hypermarché ne se trouve pas en zone inondable.

Le potentiel de dangers lié aux crues ne sera pas retenu.

I.2. Les potentiels de dangers liés à l'environnement du site

Voisinage

Les installations situées à proximité de l'hypermarché Carrefour sont les suivantes :

- Les enseignes commerciales
- La station service exploitée par Carrefour Station Service
- La raffinerie d'hydrocarbures

Les commerces entourant l'hypermarché Carrefour ne présentent pas de potentiel de dangers pour l'hypermarché.

La station service exploitée par Carrefour Station Service est située à 125 mètres à l'Ouest de l'hypermarché .

L'exploitation de la station service se fait sous la surveillance du personnel de sécurité de Carrefour. Toutes les dispositions sont prises pour limiter fortement les risques au niveau des installations de la station service.

Compte tenu de l'éloignement entre les installations classées de l'hypermarché et la station service, l'activité de cette dernière ne présente pas un potentiel de dangers pour l'hypermarché.

La raffinerie d'hydrocarbures est située à plus de 1km à l'Ouest de l'hypermarché. Compte tenu de son éloignement, elle ne présente pas un potentiels de dangers pour l'hypermarché.

Actes de malveillance

Des actes de malveillance peuvent être envisagés autour du site. Afin de les prévenir, le site possède un service de sécurité. Par ailleurs, le site est surveillé 7/7 et 24h/24.

1.3. Les potentiels de dangers liés à l'activité du site

Nous rappelons que les installations classées de l'hypermarché sont :

- les ateliers de préparation des aliments d'origine animale (soumis à autorisation),
- les installations frigorifiques (soumises à déclaration).

L'étude de dangers portera sur les incidents concernant ces installations classées. Les incidents provenant d'autres secteurs de l'hypermarché pourront être pris en compte s'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur les installations classées.

II. REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

Les réductions des potentiels de dangers sur le site Carrefour sont des mesures de prévention et des mesures de protection.

II.1. Les mesures de prévention

Les mesures de prévention de type organisationnel sont les procédures et les consignes (interdiction de fumer, consignes de sécurité,...), les contrôles (vérification des installations électriques au moins une fois par an,...) et la formation du personnel.

Les mesures de prévention de type physique sont la conception (réduction des quantités stockées, ...), les systèmes de détection dans les réserves et la surface de vente.

Les locaux techniques répondent aux prescriptions des normes en vigueur.

II.2. Les mesures de protection

Les mesures de protection de type organisationnel sont les procédures en cas d'incendie, la signalisation des issues de secours, l'affichage du plan d'évacuation.

Les mesures de protection de type physique sont les murs et portes coupe-feu, la répartition d'extincteurs et de robinets d'incendie armés sur l'ensemble du site, le sprinklage des réserves et de la surface de vente et les exutoires de fumée.

Les locaux techniques répondent aux prescriptions des normes en vigueur.

III. ACCIDENTOLOGIE

L'analyse de l'accidentologie montre que :

- Les accidents les plus nombreux sont des incendies. Leurs origines sont peu précisées mais, elles sont plutôt liées à une défaillance des installations (court circuit,...) ou bien à des actes de malveillance. Les départs de feu ont lieu principalement dans les réserves.
- Les conséquences des incendies sont principalement des conséquences matérielles (destruction des installations) entraînant un chômage technique pour les employés. Les sinistres sont souvent localisés et ne se propagent pas grâce, notamment, à la présence de sprinklage et de murs et portes coupe-feu. Lorsque les départs de feu ont lieu pendant les périodes d'ouverture de l'hypermarché et touchent la surface de vente, le magasin est généralement évacué. En cas d'incendie plus important ou d'émission de fumées les riverains ont également été évacués. Les blessés ou les personnes incommodées sont les secours extérieurs ou les personnes du site, intoxiqués par les fumées.
- Les comptes-rendus ne relatent aucun cas de décès ou bien de pollution de l'environnement liée aux eaux d'extinction d'incendie.
- Il y a peu d'information sur l'origine des déversements (généralement le fioul utilisé par les groupes électrogènes). Ces déversements accidentels ont pour conséquence une pollution des eaux.
- 3 cas de fuite de fluides frigorigènes ont été recensés par le BARPI. Les personnes incommodées sont des employés ou agents intervenants sur l'installation.

Au niveau de l'hypermarché Carrefour d'Châteauneuf-les-Martigues, nous rappelons les mesures de prévention et de protection suivantes :

- Concernant le risque de déversement de fioul : la cuve de stockage de fuel est une cuve enterrée, double enveloppe. La fréquence des dépotages est très faible (le dernier ayant eu lieu en 2007). Les dépotages se font en présence du personnel Carrefour.
- Concernant le risque de fuite de fluide frigorigène : les installations sont régulièrement contrôlées et entretenues par un prestataire agréé. Les rapports des contrôles d'étanchéité montrent que les fuites de fluides frigorigènes sont limitées, rapidement détectées et colmatées.
- Concernant le risque d'incendie : les mesures de prévention prises sur l'ensemble de l'hypermarché permettent de limiter les risques d'apparitions de sources d'ignition (contrôles électriques, entretien et vérifications périodiques des équipements, permis feu et permis de travaux,...). De plus, en cas de départ de feu, les mesures de protection prises sur l'ensemble de l'hypermarché et en particulier au niveau des installations classées permettraient de maîtriser rapidement tout départ de feu (présence de détecteurs de fumée, de murs et portes coupe-feu, etc.),

Cependant, compte tenu de l'accidentologie, nous étudierons le scénario suivant : incendie au niveau de la plus grande réserve de l'hypermarché.

IV. CONCRETISATION & CONSEQUENCES DES POTENTIELS DE DANGERS

Les installations classées de l'hypermarché soumises à autorisation sont les ateliers de préparation des aliments d'origine animale.

En tant qu'Établissement Recevant du Public, CARREFOUR respecte des règles de prévention et de protection très strictes, notamment vis-à-vis des risques d'incendie.

Compte tenu des moyens de prévention, de détection, de protection et d'intervention qui sont mis en œuvre au niveau du site de CARREFOUR et au regard de l'accidentologie des hypermarchés, aucun événement majeur jugé inacceptable n'a été identifié.

Nous rappelons que le personnel CARREFOUR est formé à la gestion d'une situation de crise telle qu'un incendie (alarmes, actions à mener, évacuation du public, etc.) et dispose des moyens nécessaires pour assurer la sécurité du public. Les délais d'intervention et d'évacuation de la clientèle sont très courts.

V. MESURES COMPENSATOIRES

CARREFOUR a mis en œuvre de nombreux moyens de protections et d'interventions pour limiter les risques et les dangers liés à l'installation. A ceux-ci s'ajoutent les moyens suivants :

Investissement	Budget (€)	Délais (année)
Aménagements de confinement	<i>En cours d'étude</i>	<i>En cours d'étude</i>